



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : TUDOR Andreea

Objet : Dossier papier Hors AU - AUTORISATION PREALABLE D'ENSEIGNE

Numéro : AP 062498 26 00044 U6201

Adresse du projet : 70 Boulevard Émile Basly LENS

Déposé en mairie le : 10/08/2026

Reçu au service le : 24/08/2026

Nature des travaux: 15023 Enseignes

Demandeur :

SAT TEAM COMPETENCES
représenté(e) par Monsieur GRACIA
VINCENT

6 AVENUE GAMBETTA
89000 AUXERRE

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Considérant que ce projet est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord - Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,

Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine,

L'architecte des Bâtiments de France formule les observations suivantes :

- Le bandeau support doit avoir la même longueur que la vitrine.
- Les lettres indiquant l'objet du commerce (travail temporaire, recrutements) doivent être disposées sur la même ligne que l'enseigne principale, par exemple de part et d'autre de celle-ci.
- La teinte orange doit être choisie dans un ton pas trop vif, pour atténuer sa prégnance par rapport aux teintes douces du bâti ancien, par exemple RAL 2000, 2001, 2009, 2010, 2011.

Fait à Arras



Signé électroniquement par
Andreea TUDOR
Le 19/09/2026 à 18:46

Architecte des Bâtiments de France
Madame Andreea TUDOR

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :

Grands bureaux situé à 62498|Lens|2 route de la Bassée. Avenue Elie Reumaux..

Gare situé à 62498|Lens.

